

**Question prioritaire avec demande de réponse écrite P-000978/2024
à la Commission**

Article 138 du règlement intérieur

Leila Chaibi (The Left), **Manon Aubry** (The Left), **Marina Mesure** (The Left), **Younous Omarjee** (The Left)

Objet: Enquête faisant suite aux infractions au code de conduite des institutions européennes commises par Amazon

Le 28 novembre 2023, Corporate Europe Observatory (CEO), une ONG de promotion de la transparence, a déposé une plainte auprès du secrétariat du registre de transparence de l'Union européenne pour lui signaler des infractions au code de conduite commises par Amazon.

L'ONG s'inquiète qu'Amazon: (1) sous-déclare ses dépenses en lobbying de plusieurs centaines de milliers d'euros; (2) ne déclare pas tous les groupes de réflexion auxquels l'entreprise accorde des subventions; et (3) travaille avec des intermédiaires de lobbying qui ne sont pas inscrits au registre de transparence, alors qu'Amazon doit veiller à leur inscription.

Le mépris d'Amazon pour les règles et les institutions européennes a également été mis en lumière récemment par la décision du Parlement européen de suspendre les badges d'accès des lobbyistes d'Amazon, après que l'entreprise a refusé par trois fois de participer aux auditions et aux missions auxquelles la commission de l'emploi et des affaires sociales l'avait convoquée.

1. À quel stade se trouvent la plainte déposée par CEO et l'enquête menée par le secrétariat du registre de transparence?
2. Le secrétariat du registre de transparence a-t-il pu vérifier les informations ci-dessus et a-t-il constaté des infractions au code de conduite?
3. Quelles sanctions envisage-t-il de prendre contre Amazon?

Dépôt:2.4.2024